



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

CTL du 8 janvier 2021

Point n° 2 de l'ordre du jour

**Transfert de l'activité du Centre de
Gestion des Retraites (CGR) de Marseille
au CGR de Rennes au 1/01/2022**

Le réseau actuel des Centres de Gestion et de Service des Retraites (CGR - CSR) est composé, depuis 2011, de treize centres métropolitains (dont deux CSR - plateformes téléphoniques d'accueil des usagers), d'un centre rattaché à la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger (DSFiPE) et de quatre centres implantés outre-mer.

La réorganisation de ce réseau, en deux étapes, autour d'un nombre restreint de structures, s'inscrit dans la trajectoire ministérielle de relocalisation des services de l'État en vue de la revitalisation des territoires.

1. Géographie et calendrier métier

La réorganisation du réseau des CGR s'articule en deux bascules.

La première, au 1er janvier 2022, est consacrée :

- au transfert des activités des CGR de Paris, Ajaccio et Fort-de-France au CGR de Nantes-Châteaubriant (nouveau site à Châteaubriant) ;
- au transfert des activités des CGR de Montpellier et de Clermont-Ferrand au CGR de Limoges ;
- au transfert des activités du CGR de Marseille au CGR de Rennes ;
- et, à la création d'un centre de service des retraites (CSR) à Laval, reprenant les activités d'accueil et d'information des CSR de Rennes et de Bordeaux.

Cette première bascule s'accompagne ainsi de la création d'implantations nouvelles à Châteaubriant et Laval (communes retenues pour accueillir des services de la DGFIP), du renforcement du CGR de Limoges et du renforcement de l'activité gestion du CGR de Rennes. Ce principe d'adossement des équipes ou sites gestion nouveaux à des CGR déjà bien établis vise à aider la montée en compétence technique des agents nouvellement affectés, en favorisant leur accompagnement par des sachants.

La seconde bascule, au 1er janvier 2023, est consacrée :

- au transfert des activités des CGR de Toulouse, de Lille, de Bordeaux, de Polynésie-Française, de Nouvelle-Calédonie, du CGR de la DSFIPE et de son service pensions cristallisées, vers des sites à déterminer ;
- et, au transfert des activités du CGR de Saint-Denis de la Réunion au CGR de Rennes.

Les sites d'arrivée de la seconde bascule sont en cours d'arbitrage dans le cadre des travaux de relocalisation.

Pour chacune de ces deux bascules les transferts d'activité se feront en une fois, avec effet au premier janvier.

2. Calendrier RH des opérations

Pour chacune des deux bascules, l'affectation des nouveaux agents dans les équipes renforcées ou créées se fera par appel à candidatures l'année de la création, avec effet au 1^{er} septembre (arrivée au 1er septembre 2021 pour la bascule du 1er janvier 2022 ; arrivée au 1^{er} septembre 2022 pour la bascule du 1er janvier 2023).

Si la totalité des postes n'est pas pourvue par appel à candidatures, des affectations seront prévues dans le cadre du mouvement national avec une date d'effet au 1er septembre également.

La période du 1er septembre au 1er janvier suivant sera consacrée à la formation et à la montée en compétence des nouveaux agents.

Pour chacune des bascules prenant effet au 1er janvier N, un appel à candidatures national sera lancé en même temps que la campagne annuelle de mutations avec effet au 1er septembre N-1.

3. Accompagnement des cadres et agents

La réorganisation du réseau des CGR-CSR s'accompagnera d'un dialogue social resserré, en amont de la campagne de mutation, au profit des agents concernés et de leurs représentants mais également auprès de l'encadrement des nouvelles structures.